



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 131310

## Texte de la question

M. Émile Blessig attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les négociations du traité international sur le commerce des armes. Lors du printemps arabe de nombreuses armes occidentales - dont françaises - ont été utilisées par les régimes dictatoriaux pour réprimer dans la violence les mouvements démocrates, contribuant ainsi à des graves violations des droits humains. Pour harmoniser les nombreuses règles nationales et pour responsabiliser les États dans la conduite de leur politique commerciale, un traité international sur le commerce des armes sera négocié aux Nations-unies en juillet 2012. Il souligne que pour être efficace, ce texte devrait obliger les États de fournir régulièrement des informations précises, récentes et publiques sur leurs transferts internationaux d'armes. Par ailleurs, le traité devrait englober tous les types des armes et des transferts et établir des procédures rigoureuses quant à l'octroi des permis. En outre, il devrait permettre de mettre fin à tout commerce d'armes dès lors qu'il existe un risque de violations des droits humains. Il est urgent d'agir pour éviter une reprise des violences contre les populations civiles à l'aide d'armes occidentales. C'est pourquoi il souhaiterait connaître sa position quant au traité international sur le commerce des armes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Émile Blessig](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131310

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2012, page 2500

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)